

Saint-Vérand

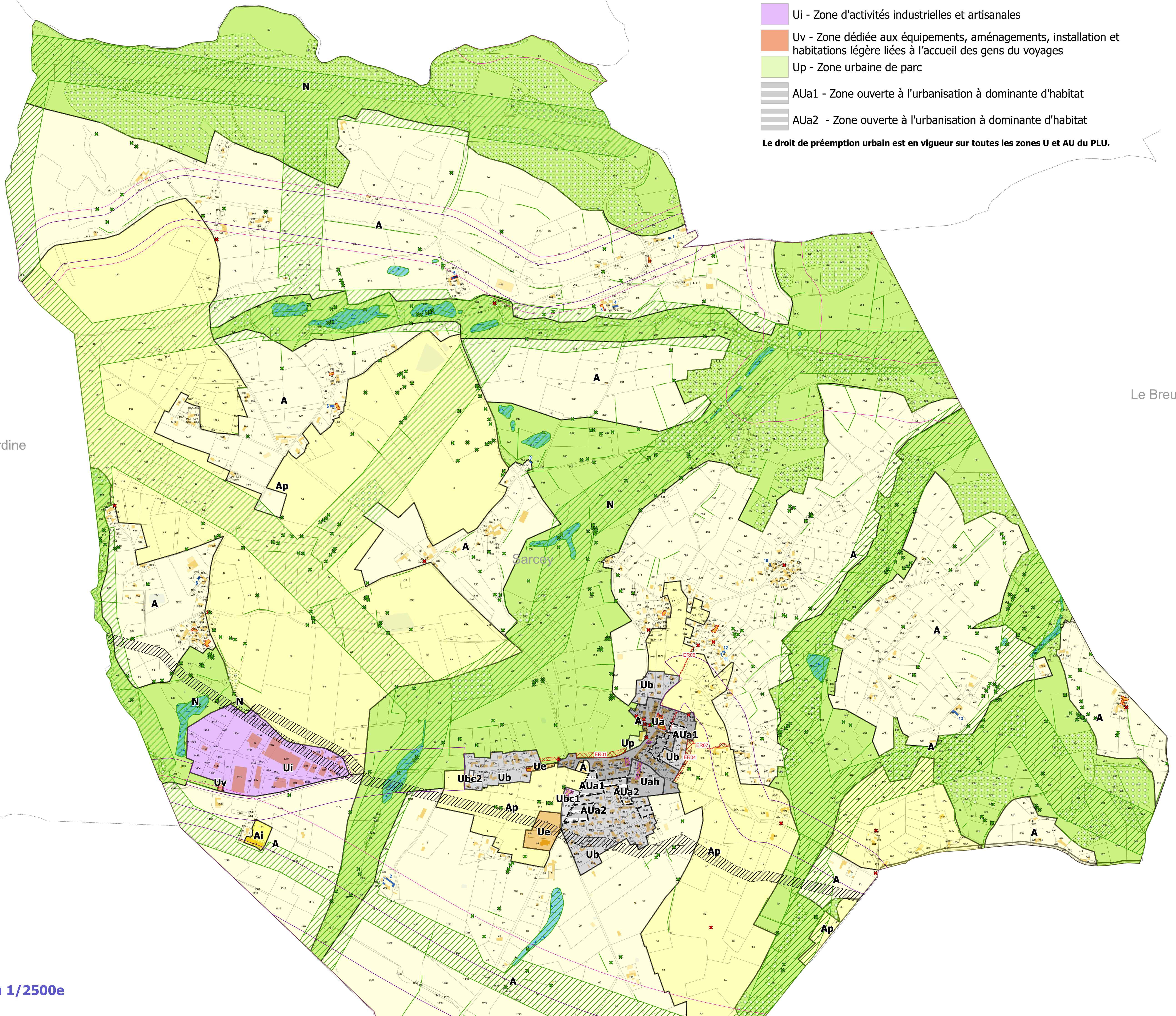
Les zones naturelles et agricoles

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole inconstructible (protection du paysage)
- Ai - Zone agricole de gestion des activités
- Aia - Zone agricole constructible pour activités artisanales
- N - Zone naturelle protégée

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua - Zone de centre ancien
- Uah - Sous secteur de Ua
- Ub - Zone urbaine d'extension de plus faible densité
- Ubc1 - Sous secteur de Ub
- Ubc2 - Sous secteur de Ub
- Ue - Zone urbaine destinée aux équipements publics
- Ui - Zone d'activités industrielles et artisanales
- Uv - Zone dédiée aux équipements, aménagements, installation et habitations légère liées à l'accueil des gens du voyages
- Up - Zone urbaine de parc
- AUa1 - Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
- AUa2 - Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat

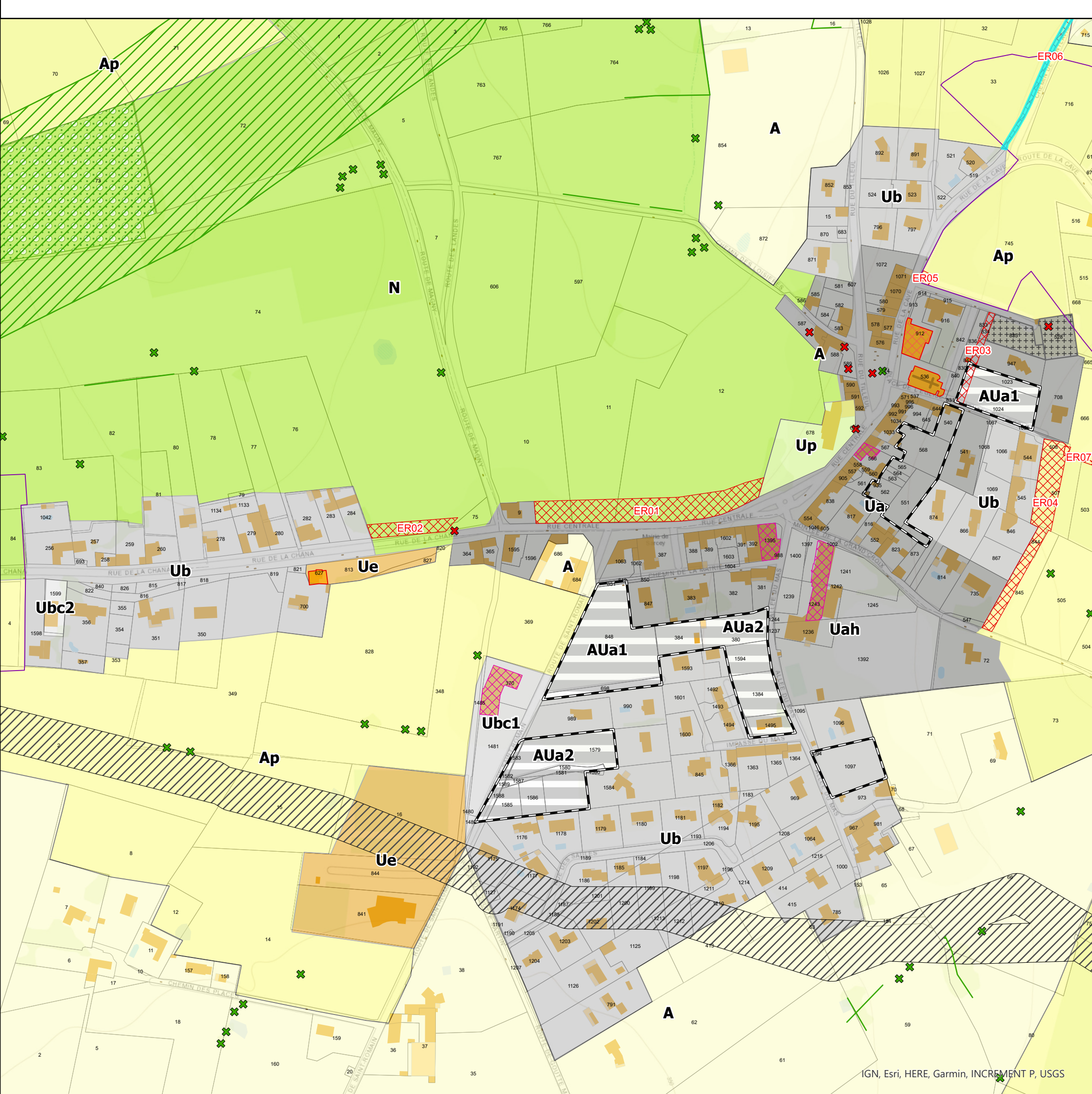
Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU.



Le Breuil

Vindry-sur-Turdine

Zoom sur le bourg au 1/2500e



Les éléments remarquables du paysage

- Élément bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Élément végétal (haie, arbre isolé, alignement d'arbres, etc.) protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Zone humide protégée au titre de l'article L151.23 du CU
- Corridor écologique protégé au titre de l'article 151.23 du CU

Autres éléments

- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151.16 du CU
- Espace boisé classé au titre l'article L113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre L151.41 1° à 3° du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151.11 2° du CU
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Périmètre de protection lié à une canalisation de gaz (pour information)
- Zone inondable (cf. PPRI annexé)
- Marge de recul des constructions par rapport à l'axe de voirie
- Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151.6 et L151.7 du CU

Liste des emplacements réservés

Étiquette	Libellé	Parcelles	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER01	Stationnement et aménagement d'un espace public. Amélioration de la circulation et création d'un arrêt de bus	C10, 11, 12	Commune	3056,86
ER02	Aménagement de stationnements	B285	Commune	649,45
ER03	Création d'une voirie entre la montée du cimetière et la montée de l'école	C834, 1024, 1025	Commune	394,66
ER04	Création d'une voirie	C507, 508, 844, 845	Commune	349,45
ER05	Aménagement et sécurisation du carrefour	C745	Commune	74,79
ER06	Création d'un cheminement doux	C33	Commune	273,80
ER07	Aménagement de voirie et du carrefour avec la route départementale 118	C511, 666	Commune	688,09